



Bureau d'imposition : _____

Indication pour la ventilation de l'impôt commercial

Désignation de l'entreprise :

1) Commune du siège de l'entreprise :

Au cas où ce siège se trouve à l'étranger :
principal établissement indigène

2) Exercice d'exploitation :

3) Chiffre d'affaires global :

dont vente de gros

4) Critères de ventilation : voir au verso

Remarques concernant le tableau au verso

- 1) Un produit est réalisé dans l'établissement stable d'où émane l'activité qui conduit à sa réalisation. Il n'est pas relevant que le produit soit éventuellement comptabilisé dans un autre établissement stable.
- 2) Lorsqu'une entreprise ou un établissement stable comprend une partie d'entreprise exempte de l'impôt commercial, les produits réalisés dans cette partie d'entreprise sont à éliminer de même que les salaires payés aux salariés occupés exclusivement ou principalement auprès de cette partie d'entreprise.
- 3) Toutefois, dans le cas des exploitants individuels, des entreprises commerciales collectives ou des sociétés de personnes assimilées (société en nom collectif, société en commandite simple), un salaire fictif annuel de 2 900 euros est à mettre en compte pour l'exploitant ou pour l'ensemble des coexploitants au service de l'entreprise ; il en est de même de l'ensemble des associés au service d'une société de capitaux (comme p. ex. : les S.A., les s. à r. l.) dont chacun possède plus de 25% du capital social de la société de capitaux.

Abstraction faite de ce montant fictif de 2 900 euros, aucune des rémunérations suivantes ne doit faire partie des salaires à indiquer à la colonne 4 :
 - a) salaires alloués au conjoint de l'exploitant, à un coexploitant d'une entreprise commerciale collective ou à son conjoint et aux coexploitants d'une société de personnes (société en nom collectif, société en commandite simple) ou leurs conjoints ;
 - b) salaire accordé au bailleur de fonds avec participation au bénéfice ou à son conjoint ;
 - c) salaire alloué par une société de capitaux à un associé possédant une participation importante dans la société ou à son conjoint.

Exemple : Une s. à r. l. a accordé à 2 associés-gérants ayant une participation importante dans l'entreprise, des traitements de 2 x 4 500 = 9 000 euros, le montant des salaires à indiquer à la colonne 4 est à diminuer de 9 000 euros et à majorer de 2 900 euros.

4) Critères de ventilation :

No courant	Communes indigènes où se trouvent des établissements stables de l'entreprise. (Lorsqu'un établissement stable s'étend sur le territoire de plusieurs communes, cet établissement est à mentionner séparément.)	A remplir par les entreprises d'assurance et les entreprises dans le chef desquelles les ventes de gros représentent moins de 10% du chiffre d'affaires global	A remplir par les entreprises de toute nature à l'exception des entreprises d'assurance
	Exemple 1) Luxembourg 2) Esch-sur-Alzette 3) Schiffflange	Produits (arrondis au multiple inférieur de 100 euros) réalisés dans l'établissement stable pendant l'exercice mentionné ci-dessus sous 2) (voir remarques 1 et 2)	Salaires payés (arrondis au multiple inférieur de 100 euros) aux salariés occupés auprès de l'établissement stable pendant l'exercice mentionné ci-dessus sous 2) (voir remarques 2 et 3)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
Total :			

Dans la mesure où des données à caractère personnel de personnes physiques sont communiquées, elles sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)».

www.acd.lu/fr/az/r/rgpd_gdpr.html

Signature

Nous affirmons que la présente déclaration est sincère et complète.

Le représentant légal (ou toute personne mandatée par ce dernier)

_____, le _____